



Ordonnance de télécom CRTC 2010-676

Version PDF

Ottawa, le 9 septembre 2010

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes.
Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Ontera	121 121A	le 16 juillet 2010 le 4 août 2010
Société TELUS Communications	389 389A	le 25 juin 2010 le 5 août 2010

Secrétaire général